

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

Règlement no 832-1 amendant le règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$ pour les travaux et honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression du secteur Village

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$, remboursable en 20 ans, pour les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Village;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le bassin de taxation des immeubles imposables visés pour le remboursement de cet emprunt contenu à l'annexe « B » du règlement 832;

ATTENDU QU'un avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 septembre 2018;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement d'emprunt no 832-1 a été donnée à la séance ordinaire du 12 octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller :

Daniel Millette

appuyé par le conseiller :

Serge St-Pierre

et résolu :

QUE LE RÈGLEMENT no 832-1 amendant le règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$ pour les travaux et honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression du secteur Village soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : L'annexe « B » du règlement 832 est remplacée par la nouvelle annexe « B-1 » en ajoutant deux immeubles desservis par le réseau d'aqueduc.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 16^e jour de novembre 2018



Claude Charbonneau
Maire



Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	14 septembre 2018
Présentation du projet règlement :	12 octobre 2018
Adoption du règlement :	16 novembre 2018
Avis de convocation au registre :	28 novembre 2018
Approbation des électeurs :	4 décembre 2018
Approbation du MAMOT :	
Avis de promulgation ::	

ANNEXE « B-1 »
Règlement d'emprunt no 832-1 4 622 000 \$

BASSIN DE TAXATION

